

## La démocratie économique - 1/1

**Les notions décentralisation et déconcentration des pouvoirs sont en effet intimement liées à l'exercice de la démocratie et à la prise de décision au niveau local ou régional.**

La décentralisation correspond à un transfert de décisions de l'Etat central à des collectivités territoriales, juridiquement distinctes de lui.

La déconcentration quant à elle correspond à un transfert de décisions de l'Etat vers ses relais locaux ou régionaux.

Mais comme toujours, le problème de la décentralisation se pose aujourd'hui avec beaucoup d'acuité dans la mesure où la mondialisation a bouleversée les principes de la gestion de l'économie territoriale.

La décentralisation a exacerbée la concentration déjà forte des activités économiques autour des grandes agglomérations urbaines en engendrant une désertification économique d'autres régions.

Cette principale conséquence " désertification économique" reste toujours insurmontable pourtant l'utilisation des programmes de croissance régionale plus développés, et pourtant l'implantation d'exemple français qui se base sur le principe de planification décentralisée.

Les notions décentralisation et déconcentration des pouvoirs sont en effet intimement liées à l'exercice de la démocratie et à la prise de décision au niveau local ou régional.

**La pertinente question est de savoir comment donner plus de pouvoir possible aux populations territoriales, afin de rendre la croissance plus rapide et plus profitable ?**

D'après les textes relatifs à la régionalisation et à ses missions que le parlement marocain a adopté, les structures et les ressources humaines et budgétaires nécessaires au fonctionnement effectif de la commune est pris par une grande négligence et insuffisance ce qui révèle plusieurs problèmes :

- Les communes sont dirigées par des assemblées et des présidents incompetents, souvent illetrés.
- Le problème est d'autant plus ardu que beaucoup d'élus locaux se battent pour les sièges afin de gérer à leur manière les ressources communales, perçues comme un patrimoine privé.

**Alors, faut-ils donner plus de pouvoirs aux communes ? Quels sont les pouvoirs qu'il convient d'octroyer à une région, à une province ou à une agglomération de commune ?**

Je crois que la réponse semble relever du pragmatique beaucoup plus que du théorique, exactement comme en Europe.

Mais le problème fondamental qui reste posé au MAROC c'est celui des compétences humaines.

Si le niveau d'instruction des élus handicapé comme je l'avais évoqué, il reste que l'Etat central, les partis et la société civile avertie doivent prendre la peine et se donner les moyens d'une véritable démocratie transparente pour évoluer vers des pouvoirs territoriaux efficaces.

**Ces changements structurels restent indispensables pour avoir la chance de continuer d'exister devant le démon de la mondialisation.**